



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR75

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 10 MAI 2023

23/AR75 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTOPHE MORENO, 15^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU le code de la route et notamment ses articles R418-1 à R418-7 relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,

VU le règlement communal des publicités, enseignes et pré-enseignes en date du 23 juin 2008,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-88 relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR44 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines Dynamisation Commerciale, Evènementiel, Communication, Informatique, Dialogue Social et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 23/AR44 du 3 mai 2023 susvisé et de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 23/AR44 du 3 mai 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- **DYNAMISATION COMMERCIALE**
- **EVENEMENTIEL**
- **COMMUNICATION**
- **INFORMATIQUE**
- **DIALOGUE SOCIAL**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Dynamisation Commerciale » :

- la délivrance des autorisations d'ouverture exceptionnelle,
- la signature des correspondances liées à la mise en œuvre de la politique de développement commercial et artisanal de la Ville,
- la délivrance de récépissé de déclaration préalable de vente en liquidation,

Dans le cadre du domaine « Dialogue Social » :

- les actes relatifs à la présidence des instances paritaires (CAP, CCP, CST, Conseil de discipline...).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Romain PELISSOU, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice de la délégation :

- EVENEMENTIEL

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Benoît PELLETIER, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice des délégations :

- COMMUNICATION - INFORMATIQUE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

- DIALOGUE SOCIAL

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
 - la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
 - tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
 - les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
 - les certificats administratifs,
 - les certificats d'affichage,
 - les bons de commande non issus de marchés publics.
- les actes relatifs à la présidence des instances paritaires (CAP, CCP, CST, Conseil de discipline...).*

ARTICLE 6 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Romain PELISSOU, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Benoît PELLETIER, Conseiller Municipal Délégué et Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Conseillère Municipale Déléguée.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 9 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 10 MAI 2023

Publié le : 10 MAI 2023

Acte à classer**ARRETE23AR75**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-10T15-49-12.00 (MI244977215)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230509-ARRETE23AR75-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ARRETE 23/AR75 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE
A MONSIEUR CHRISTOPHE MORENO, 15ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 09/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 23AR75 DEL. DE FCT. ET SIGN. A M. MORENO, 15ème Adjoint au Maire.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/05/23 à 15:49

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 10/05/23 à 15:49

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 10/05/23 à 16:08